

Numéro du bulletin: CAN066

Date: 1^{er} décembre 2011

Objet: GARANTIE AMÉLIORÉE : chauffe-eau résidentiels John Wood

À tous nos clients John Wood,

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter du **1^{er} décembre 2011**, la garantie des chauffe-eau résidentiels John Wood passe à **8 ans pour le réservoir et à 6 ans pour les pièces.**

Voici la liste des chauffe-eau John Wood offrant cette nouvelle garantie :

- ▶ Chauffe-eau résidentiels électriques
(Guide de référence : page 3)
- ▶ Chauffe-eau à tirage naturel ENERGY STAR®
(Guide de référence : page 5)
- ▶ Chauffe-eau à tirage naturel à haute efficacité
(Guide de référence : page 6)
- ▶ Chauffe-eau à tirage naturel
(Guide de référence : page 7)
- ▶ Chauffe-eau au gaz à évacuation forcée ENERGY STAR®
(Guide de référence : page 8)
- ▶ Chauffe-eau résidentiels au gaz à évacuation forcée, eff. standard
(Guide de référence : page 9)
- ▶ Chauffe-eau au gaz à évacuation directe et forcée ENERGY STAR®
(Guide de référence : page 10)
- ▶ Chauffe-eau au gaz à évacuation directe
(Guide de référence : page 10)

Les produits résidentiels au propane de ces catégories de produits offrent aussi la nouvelle garantie de **8 ans sur le réservoir et de 6 ans sur les pièces.**

La nouvelle garantie s'applique aussi à tous les chauffe-eau installés à compter du 1^{er} décembre 2011 par un entrepreneur John Wood autorisé.

N'hésitez pas à joindre le Service à la clientèle par courriel : info@gsw-wh.com ou au téléphone : 1-888-599-2837, ou à joindre votre représentant pour obtenir plus de détails.